



NOTE DE FRAIS - DEPLACEMENTS 2020

Aucun remboursement ne sera effectué sans **JUSTIFICATIFS ORIGINAUX**

A ENVOYER IMPERATIVEMENT DANS UN DELAI DE 15 JOURS MAXIMUM pour une meilleure gestion financière, à l'adresse du Club : AGBS, 10 rue Berthe de Boissieux 38000 GRENOBLE
Au delà, le club se réserve le droit d'étudier/refuser le remboursement des frais.



DE LA MISSION (A remplir obligatoirement)	Catégorie / Niveaux :	Réservé à la Comptabilité N° Chrono : F1 /
	Lieu :	
Date de début et de fin de la Mission :	Nom et Prénom :	
Du :	Adresse :	
Au :	Code postal et ville :	

Intitulé	Coût unitaire	Nbre de pers	Quantité OU Kms	TOTAL	SOUS TOTAL
TRANSPORT SPECIFIQUE					
Train ou avion (plafonné à 75€) / (pour les Polistes Remb 50% ou 75€ max) <u>justificatifs originaux obligatoires</u>					Noms des personnes accompagnées :
Parking (sur justificatifs)					
Véhicule personnel DIESEL	0,15				
Véhicule personnel ESSENCE	0,15				
Péage aller (sur justificatifs)					
Péage retour (sur justificatifs)					
Transport en commun (sur justificatifs)					
Location de Véhicule (avec accord du Bureau)					
Carburant (seulement location véhicule) (sur justificatifs)					
Taxi (avec accord du Bureau) (sur justificatifs)					

HEBERGEMENT : Remboursement plafonné des frais réels Petit déjeuner inclus					
Nuitée Ile de France 56,00 € / nuit (sur justificatifs)					62560000
Nuitée Province 51,00 € / nuit (sur justificatifs)					

RESTAURATION : Remboursement plafonné des frais réels					
Repas (plafonnés à 15 € par personne)					62560000
Repas (plafonnés à 15 € par personne)					

FORFAIT DEPLACEMENT Standard : Championnat Régional 9U / 12U / 15U / 18U / Sénior							
Destination	Cocher X si justificatifs Originaux	Tarif Kilométrique SANS JUSTIFS originaux de péage. Véhicule DIESEL	Tarif Kilométrique SANS JUSTIFS originaux de péage. Véhicule ESSENCE	Remb Avec JUSTIF. ORIGINAUX de péage Véhicule DIESEL	Remb Avec JUSTIF. ORIGINAUX de péage Véhicule ESSENCE	Saisir D (Diesel) ou E (Essence)	Total
Albertville		25,00 €	30,00 €	43,00	48,00		
Anancy		32,00 €	39,00 €	54,00	60,00		
Bron Saint Priest		37,00 €	43,00 €	52,00	58,00		
Clermont-Ferrand		82,00 €	99,00 €	140,00	157,00		
Colombier-Saugnieu		28,00 €	33,00 €	50,00	56,00		
Cruzilles		49,00 €	58,00 €	77,00	87,00		
Meyzieu		30,00 €	37,00 €	54,00	60,00		
Puy-En-Velay		76,00 €	89,00 €	88,00	101,00		
St Jean d'Ardières		48,00 €	57,00 €	81,00	91,00		
Saint Just Saint-Rambert		58,00 €	68,00 €	70,00	80,00		
Valence		29,00 €	34,00 €	49,00	54,00		
Villefontaine		24,00 €	28,00 €	40,00	44,00		62510000

DIVERS : (A détailler)					
					0,00

TOTAL		461
--------------	--	------------

OBSERVATIONS

Abandon de créances

« Je soussigné
certifie renoncer au remboursement des frais mentionnés ci-dessous pour un montant de
et les abandonner à l'association en tant que don. »

Signature :

Informations pour le donateur :

- Porter sur sa déclaration de revenus, page 4, ligne UD ou UF (dons aux oeuvres...), la somme correspondant aux frais non remboursés par l'association figurant sur le reçu. (66 % des sommes abandonnées dans la limite de 20% du revenu imposable).
- Joindre à cette déclaration de revenus le ou les reçus de dons recus de l'association (ou conserver si télé-déclaration par Internet).

Réservé à la Comptabilité
MODE :
DATE :

REGLES :

- Le remboursement des frais de déplacement standard est accordé pour la participation aux championnats réguliers outdoor. Les tournois et challenges hivernaux ne sont pas pris en compte. Pour chaque déplacement, le club remboursera au maximum 3 personnes pour les SENIORS et 4 pour les JEUNES.
- Le remboursement des frais de déplacement spécifique et des autres frais est soumis à un accord préalable du bureau.
- Le remboursement des frais de déplacement prend en compte : les péages, les kilomètres parcourus et le type de carburant (diesel/essence). Toutes les preuves d'achat doivent être obligatoirement fournies: ticket de péage, contrat de location, facture carburant, etc.
- Le calcul du remboursement de frais de déplacement (standard et spécifique) se fait par l'intermédiaire de l'application Mappy (fr.mappy.com). Pour les déplacements standards, le calcul est déjà réalisé et noté sur le tableau de gauche ci-dessus. Pour les déplacements spécifiques, c'est au demandeur de faire le calcul sous Mappy. Les options sont : moyens de locomotion = véhicule, trajet = le plus rapide, itinéraire de ville à ville sans plus de précision sur l'adresse.

Je reconnais avoir pris connaissance des règles notées ci-dessus :

DATE _____ **SIGNATURE** _____